

ACCOMPAGNEMENT PARENTAL

Famille d'enfants
& adolescents
de 5 à 18 ans

**À L'INTENTION
DES PARENTS D'ENFANTS
À BESOINS ÉDUCATIFS
PARTICULIERS**



© Hana-el-zohiry

MISSION

| Pour qui ?

Cette prestation indirecte s'adresse aux parents d'enfants mineurs présentant des besoins éducatifs particuliers diagnostiqués (trouble neurodéveloppemental, déficience intellectuelle, trouble sensoriel, handicap physique ou polyhandicap).

| Pourquoi ?

L'équipe de l'accompagnement parental intervient auprès des familles lorsqu'elles rencontrent des difficultés particulières dans leur vie quotidienne, en lien avec les besoins spécifiques de leur enfant. Elle accompagne les parents qui ont le souhait de mieux comprendre et soutenir le développement de leur enfant.

L'intervention vise à renforcer les compétences parentales face aux défis éducatifs liés aux comportements de l'enfant : comportements inadaptés, opposition, conflits avec la fratrie, problèmes de gestion du temps, d'organisation des loisirs, manque d'autonomie, mauvaise gestion des émotions, etc.



LES OBJECTIFS

L'accompagnement parental offre aux familles la possibilité de :

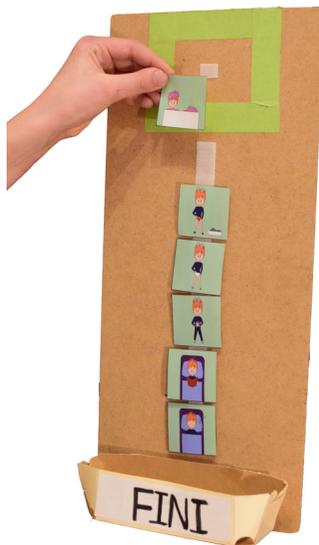
- Mieux **comprendre** les comportements en lien avec les particularités de leur enfant
- Identifier les **ressources** et les limites de ce dernier
- Connaître les **structures ressources** externes à disposition (relais, loisirs spécialisés, thérapies, etc.)
- Reconnaître les **éléments relationnels** qui soutiennent le développement
- Identifier des **pistes d'intervention** et élaborer des **stratégies** en lien avec les difficultés rencontrées
- **Adapter l'environnement** (espace, temps) afin de faciliter la gestion du quotidien
- **Co-construire** des outils concrets et visuels facilitant la compréhension des attentes de l'adulte et réduisant l'anxiété de l'enfant.

QUELLE APPROCHE ?

Une intervention centrée sur la famille

L'intervention s'inscrit dans l'approche centrée sur la famille. Cette dernière consiste à renforcer les ressources parentales en établissant un réel partenariat et en sollicitant l'implication de chacun.

Dans le respect de la culture familiale, les professionnelles identifient, en collaboration avec les parents, des stratégies et outils apportant des améliorations dans la qualité de vie de chacun.



LA PRESTATION

Prestation de 15 séances

L'accompagnement parental est une mission cantonale entièrement financée par la DGEO. La prestation est donc gratuite pour les familles.

L'intervention se compose de 15 séances à domicile. Elle est renouvelable une fois.

Ces séances sont organisées conjointement avec les parents et si nécessaire, en présence de l'enfant.

L'intervenante peut participer à certaines réunions de réseau, à la demande des parents, afin de faciliter la communication entre l'école et la famille et d'harmoniser certains outils.



COMMENT ACCÉDER À LA PRESTATION

La demande doit être initiée par les parents d'enfants ou de jeunes de 5 à 18 ans via le formulaire disponible sur le site de l'état de Vaud, à retourner par mail à :

- accompagnementparental@chuv.ch



ACCOMPAGNEMENT PARENTAL

Allières - 5e étage
Beaumont 23
1011 Lausanne

CONTACT INFO

Par mail :
accompagnementparental@chuv.ch

